

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt neuf avril deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Samuel GUILLEMOT (en remplacement de Philippe LEBERICHÉL), Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Sandra LAURAIRE (en remplacement de Vincent LIANDIER), Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Patrick OUDIN, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Christophe PRADAL, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Martin DUPLAY, Céline GELY, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Bernard BEC, Daniel BERTHEOL pouvoir à Fabienne FARRADECHE, Céline GELY pouvoir à Gilles CHABRIER, Gérard POUDEROUX pouvoir à Xavier FURNAL, Pierrick ROCHE pouvoir à Pierre JUILLARD, Nadia TERREN pouvoir à Claude CHANUT, Fabien VIDAL pouvoir à Christian BOUVET

Date et affichage de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL

Membres en exercice : 60

Présents : 46 – Pouvoirs : 7 – Votants : 53

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Création de la commission intercommunale des impôts directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0680 en date du 9 juin 2020, portant statuts de la Communauté de communes Hautes Terres Communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que la CIID est composée du président de l'EPCI ou d'un vice-président délégué, et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants ;

Considérant que les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil communautaire sur proposition des communes membres ;

Considérant que Monsieur le Président propose de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la durée du mandat et de proposer une liste à la Directrice Départementale des Finances Publiques pour la constitution de cette commission ;

Considérant qu'il est demandé à chacune des 39 communes de proposer 1 commissaire (habitant et contribuable sur la commune ;

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **DE CREER** une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants ;
- **DE VALIDER** la liste des 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES PROPOSÉS	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS PROPOSÉS
1. Gilles CHABRIER	1. Vivien BATIFOULIER
2. Michel PORTENEUVE	2. David GENEIX
3. Alain GRIFFE	3. Emmanuel ORCEYRE
4. Christophe PRADAL	4. Vincent LIANDIER
5. Jean-Marc MIZOULE	5. Jean RONGIER
6. Christian BOUVET	6. Marie-Pierre RIGAL
7. Gisèle CUSSAC	7. Bernard BEC
8. Danièle MAJOREL	8. Bernard RAYNAUD
9. Xavier FURNAL	9. Thierry MATHIEU
10. Philippe VIALLE	10. Franck DE MAGALHAES
11. Jean-François LANDES	11. Gérard POUDEIROUX
12. Éric JOB	12. Robert JOUVE
13. Gilles AMAT	13. Patrick OUDIN
14. Claire ANDRIEUX-JANNETTA	14. Denis DELPIROU
15. Daniel BERTHEOL	15. Philippe LEBERICHEL
16. Djuwan ARMANDET	16. Luc LESCURE
17. Fabienne FARRADECHE	17. Josiane ANDRÉ
18. Philippe HURAND	18. Pascal LOUBEYRE
19. Franck DEHEDIN	19. Aurélie BRESSON
20. Lucette CHAUVEL	20. Philippe ROSSEEL

- **DE PROPOSER** cette liste à Madame la Directrice départementale des Finances publiques du Cantal afin qu'il compose la commission intercommunale des impôts directs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Directrice Départementale des Finances Publiques du Cantal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.